



DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE COURS DU MOIS DE FEVRIER 2022

Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 février 2022 indique qu'en date du 25 janvier 2022, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, S. K., âgée de 16 ans, a été violée par Kakolele, âgé de 26 ans de nationalité congolaise, dans sa maison. Selon des sources sur place, le présumé auteur a fui vers la RDC.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 10 février 2022, dans la matinée, sur la colline Nemba, commune et province Kayanza, une femme âgée de 50 ans, a été battue avec ses deux enfants par Liévin Nizigiyimana, son mari, âgé de 54 ans. Selon des sources sur place, son mari les a frappés quand la victime réveillait les enfants afin qu'ils se rendent au travail des champs. Le présumé auteur a pris la hache qui se trouvait dans la maison et a commencé à les battre.

Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 7 février 2022, vers 11 heures, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Thérèse Ningabiye, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 27 ans, a été tabassée et blessée par Aimable Ndayisaba, son mari, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, il a tenté de lui arracher le sein qui est blessé alors qu'elle allaite un bébé, âgé d'un mois et demi. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte chez le chef de colline qui l'a référé au CDS pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite.

Une fillette violée en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 février 2022 indique qu'en date du 4 février 2022, sur la colline Mubira, commune et province Muramvya, Isidore Nkuzimana a violé A.N., âgée de 16 ans, orpheline dont il était tuteur depuis 2010. Selon des sources sur place, Isidore Nkuzimana a commencé à violer cette fillette quand elle avait 13 ans. Selon les mêmes sources, il a été attrapé en flagrant délit par sa femme et son fils, la nuit, quand il allait se coucher avec la fillette. Le présumé auteur a été arrêté et transféré à la prison de Muramvya.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 13 février 2022, au quartier Mugomere, commune et province Rumonge, A.N., âgée de 16 ans, a été violée par Gérard Bazombanza, membre de la milice Imbonerakure et séropositif. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre intégré de Kizuka pour bénéficier des soins médicaux. Selon les mêmes sources, en date du 14 février 2022, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de police de Rumonge. En date du 15 février 2022, Gérard en complicité avec son ami surnommé Tivisi lui aussi Imbonerakure s'est évadé du cachot mais il a été réarrêté en date du 16 février 2022.

Une femme battue en commune Shombo, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 février 2022 indique qu'en date du 18 février 2022, vers 20 heures, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, un prénommé Apollinaire alias Buringo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 52 ans, a battu sa première femme Daphrose Nizigiyimana, âgée de 48 ans, membre du même parti. Selon des sources sur place, cet homme a pris une machette et l'a poursuivie pour la couper mais la femme a crié au secours avant que les voisins n'interviennent. Selon les mêmes sources, le présumé auteur l'accusait de malversation des récoltes et d'appartenir aux associations qui pratiquent la banque Lambert. En date du 19 février 2021, la femme a porté plainte auprès des autorités communales dont le conseiller social de l'administrateur qui a convoqué cet homme et l'a mis au cachot en lui infligeant une amende de 200 000 fbu avant d'être libérée.

Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi

En date du 22 février 2022, vers 21 heures, sur la colline Rabiwo, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Marie Ndabirinde, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 34 ans, a été battue et blessée au niveau du visage par son mari Jérôme Rurantije, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 43 ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Rabiwo pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mutumba.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 20 février 2022, vers 20 heures, au quartier Mukoro, colline Musave, commune et province Kayanza, D. N., élève en 5^{ème} à l'ECOFO Kayanza, a été violée par Nyandwi et Paul, tous résidants sur la colline Muhweza et de la composante sociale twa. Selon des sources sur place, les présumés auteurs ont rendu visite à la victime et elle les a accompagnés avant de la violer dans un buisson. Selon les mêmes sources, Paul a contraint la victime de passer la nuit avec lui là où il gardait des champs de pomme de terre. Le matin, la victime a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que les présumés auteurs ont pris le large.

Deux garçons violés en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 février 2022 indique qu'en date du 15 février 2022, sur la colline et zone Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, Gérard Sabiraduha, âgé de 16 ans et Eloge Mucowimana, âgé de 15 ans, tous résidents dans cette localité, ont été violés par Aline Mugisha, âgée de 30 ans, originaire de la colline Mparambo I, commune

Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, cette femme les a enfermés dans une chambre de sa maison pendant 2 jours où elle leur amenait de la nourriture et des boissons. Aline qui était séparée avec son mari, il y a 8 ans environ, venait de passer 3 ans à Oman exerçant du travail domestique avant de s'installer dans sa maison en zone Mukungu, commune Nyanza-lac. Les administratifs locaux ont alerté la police pour arrêter Aline et a conduit ces deux victimes ainsi que la présumée auteure au CDS Mukungu pour des soins médicaux. Par après, Aline a été conduite au cachot pour des raisons d'enquête.

LIGUE IITEKA